

Talant, le 11 septembre 2025

Le Principal

Aux Parents des élèves de 3ème

Téléphone
03 80 57 52 12

Mèl
0211523s@ac-dijon.fr

Adresse
11 rue Pablo Picasso
21240 TALANT

Objet : Stage d'observation en entreprise

Madame, Monsieur,

Conformément à la législation en vigueur, une séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième.

La période retenue par le collège est la suivante :

Du Lundi 24 novembre au 28 novembre 2025

La recherche du lieu de stage et le contact avec l'entreprise sont de la responsabilité **de la famille**.

Une fois le lieu de stage connu, la convention jointe à ce courrier, devra être complétée et signée par l'entreprise ou l'organisme d'accueil, les parents et l'élève, et restituer **UNIQUEMENT au secrétariat de direction du collège avant Lundi 17 novembre 2025**. Le Principal du collège signera la convention en dernier.

Durant son stage, l'élève recueillera ses observations dans le livret de stage qui lui sera distribué quelques jours avant la séquence d'observation.

A l'issue du stage, il élaborera, à l'aide de son livret, un dossier écrit sur le support de son choix (papier, document électronique...). Toutes les informations lui seront transmises par son professeur principal.

Nous attirons votre attention : Les impressions et reliures du rapport de stage sont à effectuer par la famille. Aucune impression ni reliure ne seront faites au collège !

Ce stage d'observation réalisé en milieu professionnel participe à l'élaboration du projet personnel d'orientation de l'élève et s'inscrit dans le parcours de découverte des métiers et des formations (Parcours Avenir) : il doit être préparé avec le plus grand soin.

Comptant sur votre soutien, et me tenant à votre disposition pour répondre à toute question concernant la recherche ou les modalités de ce stage, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.


Le Principal
Patrick DECLUME